

Le 6 mars 2023

AVIS DE CONVOCATION

Assemblée générale extraordinaire (AGE) des producteurs de porcs visés par le Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec

Aux producteurs de porcs visés par le Plan conjoint et inscrits au fichier conformément au Règlement sur le fichier des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de porcs.

Lors de cette assemblée, les délégués seront appelés à se prononcer sur

- Une modification au *Règlement sur les contributions des producteurs de porcs* afin, notamment, d'y ajouter une contribution spéciale pour financer les pertes liées à la restructuration de la production et de la mise en marché des porcs. La contribution proposée sera d'un montant entre 2 \$ et 3 \$ par porc et entre 9 \$ et 10 \$ par truie et verrat.
- Une résolution autorisant l'Office de mise en marché des porcs à prendre un règlement instituant un fonds de compensation des pertes liées à la restructuration de la production et de la mise en marché des porcs et, notamment, visant à couvrir les dépenses reliées au Mécanisme de retrait temporaire de la production de porcs et aux ententes conclues dans le cadre du Mécanisme de vente de porcelets hors Québec.

Date et heure

Le lundi 27 mars 2023
Dès 13 h 30

Lieu (en virtuel pour tous)

Pour les délégués :

Prendre note que le syndicat régional que vous représentez s'assurera de vous inscrire. Votre présence est essentielle. Veuillez communiquer avec votre secrétaire régional pour plus d'information.

Pour tous les producteurs :

Inscrivez-vous en suivant ce lien : <https://lepointdevente.com/billets/caz230608001>. Vous recevrez un lien de connexion après l'inscription.



Keven Beauchemin
Directeur général

Vous pouvez consulter le projet d'ordre du jour sur le site des éleveurs en suivant ce lien : http://www.accesporcqc.ca/nsphp/portail/publications/pub_pres.php#menuprt574